

Règlement relatif à l'élection des représentants des doctorants au Conseil de direction du Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRDP)

Les codirecteurs du Centre de recherche Droits et perspectives du droit (ULR n° 4487) :

Vu l'article 5 des statuts du Centre de recherche Droits et perspectives du droit (ULR n° 4487)

Considérant qu'il y a lieu d'organiser des élections pour pourvoir les deux sièges de représentant des doctorants au Conseil de direction du Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRDP) qui sont actuellement vacants.

ARRÊTENT

Article 1 – Qualité d'électeur et conditions d'éligibilité

Sont éligibles, les doctorants membres du CRDP, inscrits au jour des élections depuis au moins un an en doctorat. Sont électeurs, les doctorants membres du CRDP.

Article 2 - Calendrier et arrêté électoraux

Le calendrier électoral est arrêté par les codirecteurs du CRDP. Le calendrier et l'arrêté électoraux sont affichés sur le site internet du CRDP (http://crdp.univ-lille.fr) et sur un panneau d'affichage situé devant le bureau du secrétariat général du CRDP (Campus Moulins, bureau R.2.23).

Article 3 - Liste électorale

La liste électorale est affichée au moins 14 jours avant le jour du scrutin. Les demandes de rectifications peuvent être adressées au plus tard 8 jours avant la date du scrutin auprès du secrétaire général du CRDP.

Article 4 - Candidatures : déclaration, suppléance

Les candidatures devront être déclarées, au secrétariat général du CRDP (Campus Moulins, bureau R.2.23), au plus tard 7 jours avant le vote. Chaque dépôt de candidature comportera les noms du candidat et de son suppléant. Le suppléant devra préparer une thèse rattachée à une section du CNU différente de celle du candidat.

Article 5 - Profession de foi

Les candidats pourront diffuser leur profession de foi par voie d'affichage sur le tableau prévu à cet effet devant les locaux du secrétariat général du CRDP (Campus Moulins, bureau R.2.23) et par voie électronique en utilisant la liste de diffusion : crdp-docto@univ-lille.fr

Article 6 - Mode de scrutin

Les élections des représentants des doctorants ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à un tour. Chaque électeur peut voter pour deux candidats titulaires et leur suppléant, sans panachage.

Article 7 - Modalités de vote

Les électeurs votent en ligne via une plate-forme électronique dédiée. Un lien d'accès à ladite plate-forme est adressé préalablement au vote.

Le vote s'opère après identification individuelle sur la plate-forme. Le vote s'organisant à distance, les procurations et votes par correspondance ne sont pas admis.

Article 8 - Décompte des suffrages et proclamation des résultats

Sont élus les deux candidats ayant recueilli le plus de voix. Les résultats sont proclamés par les codirecteurs du CRDP au cours du conseil de direction suivant le scrutin. Ils font l'objet d'un affichage devant les locaux du secrétariat général du CRDP (Campus Moulins, bureau R.2.23) ainsi que sur le site internet du CRDP.



Calendrier des opérations électorales 2024

Affichage du calendrier et de l'arrêté électoral - Internet : http://crdp.univ-lille.fr - Campus Moulins, 1 place Déliot, 59 000 Lille (R.2.23)	05/02/2024
Affichage de la liste électorale : devant le bureau n°R.2.23, Campus Moulins, 1 place Déliot, 59 000 Lille	15/02/2024
Date limite de demande de rectification de la liste électorale : à adresser ou déposer au bureau n°R.2.23, Campus Moulins, 1 place Déliot, 59 000 Lille.	21/02/2024 avant 17h (heure de Lille)
Date limite de dépôt des candidatures : au bureau n°R.2.23, Campus Moulins, 1 place Déliot, 59 000 Lille	22/02/2024 avant 17h (heure de Lille)
Affichage des candidatures : devant le bureau n°R.2.23, Campus Moulins, 1 place Déliot, 59 000 Lille	23/02/2024 à partir de 8h00 (heure de Lille)
Scrutin: en ligne	29/02/2024 de 8h à 17h30
Dépouillement : en ligne	29/02/2024 à l'issue du scrutin
Proclamation et affichage des résultats	Lors du 1 ^{er} conseil de direction suivant le scrutin

